CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES Séance plénière du 27 janvier 2022 à 10h00 « Âge de la retraite »

Document N° 17
Document de travail,
n'engage pas le Conseil

Les opinions sur l'âge de départ à la retraite

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les opinions sur l'âge de départ à la retraite

Les résultats du baromètre de la DREES de 2021 montrent un décalage important entre l'âge idéal auquel les individus souhaiteraient partir à la retraite et l'âge auquel ils pensent pouvoir le faire. En effet, si l'âge effectif de départ à la retraite, 62,2 ans, est proche de l'âge légal, les anticipations des non-retraités dépassent largement cet âge (47 % pensent qu'ils ne pourront partir à la retraite qu'à 65 ans ou plus) tandis que l'âge de départ souhaité se situe autour de 60 ans. Pourtant, un peu plus d'une personne interrogée sur 5 déclare privilégier un recul de l'âge de départ à la retraite à d'autres types de réforme afin de préserver le système de retraite.

À partir de données de différentes enquêtes d'opinion, ce document présente dans une première partie un sondage sur le niveau de connaissance des individus sur l'âge légal de départ à la retraite et leurs anticipations d'âge de départ. La deuxième partie met en perspective ces anticipations avec l'âge idéal de départ à la retraite et présente l'évolution de ces opinions depuis le début des années 2000. Enfin, la troisième partie présente quelques résultats sur les opinions en matière de types de réformes et de mesures d'âge.

Les données présentées dans ce document sont issues de plusieurs enquêtes :

- le Baromètre d'opinion de la DREES, de 2000 à 2021 ;
- l'étude ELABE « Les Français et la réforme des retraites » réalisée pour Les Echos, Radio Classique et l'Institut Montaigne chaque année ; dans ce document sont exploités les résultats des études menées en 2019 et 2021 ;
- l'étude « Les Français, l'épargne et la retraite » du Cercle des Epargnants avec IPSOS de février 2021 ;
- l'étude « Les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance » de septembre 2021 réalisée par l'Ifop pour le CECOP (Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique) ;
- le module « The timing of life » de l'enquête sociale européenne de 2015.

1. Les personnes interrogées ont des difficultés à appréhender l'âge légal de départ à la retraite et près de la moitié des actifs anticipent leur âge de départ à la retraite après 66 ans

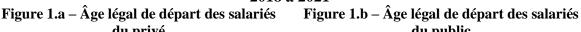
1.1. Près de 4 répondants sur 10 déclarent ne pas connaître l'âge légal de départ à la retraite

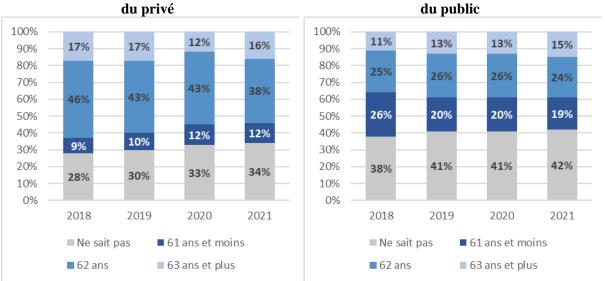
Si, selon le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » réalisée par le Cercle des Épargnants en 2021, 38 % des personnes interrogées affirment que l'âge légal de départ à la retraite des salariés du privé en France (pour la génération 1955) s'élève à 62 ans, plus d'un tiers (34 %) déclarent ne pas le connaître l. Ce constat est encore accentué lorsque la question concerne les salariés du public car 42 % des répondants ne connaissent pas l'âge légal de départ à la retraite dans le secteur public.

Depuis 2018, le pourcentage de personnes déclarant ignorer l'âge légal de départ à la retraite (des salariés du privé) a augmenté de 6 points, tandis que le pourcentage de personnes pensant qu'il est fixé à 62 ans a diminué de 8 points. Le constat est identique pour les salariés du secteur public.

En ce qui concerne le secteur privé, les répondants sont plus nombreux à penser que l'âge légal de départ à la retraite est supérieur à 62 ans par rapport à ceux qui pensent qu'il est inférieur à 62 ans (16 % contre 12 %); c'est en revanche l'inverse pour le secteur public.

Figure 1 – Connaissance de l'âge légal minimum de départ à la retraite pour la génération 1955, pour les salariés du secteur privé et les salariés du secteur public de 2018 à 2021





Source : Étude « Les Français, l'épargne et la retraite » du Cercle des Epargnants avec IPSOS de février 2021

2

¹ Réponses « Ne sait pas » à la question « Savez-vous, dans le cadre légal actuel (pour la génération 1955), quel est l'âge légal minimum de départ à la retraite ? »

1.2. Les non-retraités anticipent un départ à la retraite bien plus tardif que l'âge légal actuel

Les résultats du Baromètre d'opinion de la DREES de 2021 montrent que seuls 17 % des répondants déclarent ne pas savoir à quel âge ils pourront prendre leur retraite².

Les réponses concernent ici un pronostic sur son propre âge de départ à la retraite et les résultats montrent que près de la moitié des personnes non-retraités (47 %) pensent qu'elles pourront partir à la retraite après 66 ans, environ un tiers (33 %) répondent qu'elles pourront partir à la retraite entre 60 et 64 ans, tandis que 2 % d'entre elles pensent ne pas avoir de retraite dans le futur. La possibilité de partir à la retraite avant 60 ans est quasiment exclue par les répondants.

Les personnes en milieu de vie active sont celles qui pensent le plus fréquemment pouvoir prendre leur retraite après 65 ans (53 % des 25-34 ans et 49 % des 35-49 ans). 48 % des personnes de 50 à 64 ans, plus proches de la retraite, pensent pouvoir partir à la retraite autour de 62 ans, âge de départ moyen constaté actuellement. Si les connaissances limitées sur l'âge légal de départ à la retraite peuvent jouer sur les anticipations des non-retraités quant à leur propre âge de départ à la retraite, la perspective de connaître ou non un recul des âges légaux avant de partir à la retraite peut également expliquer ces différences de réponses entre les tranches d'âges, les plus âgés étant moins susceptibles de connaître une telle réforme avant leur départ.

Enfin, l'incertitude est plus marquée chez les plus jeunes qui sont plus nombreux à déclarer ne pas savoir quand ils pourront partir à la retraite ou à penser ne pas avoir de retraite dans le futur (respectivement 30 % et 5 % des 18-24 ans)

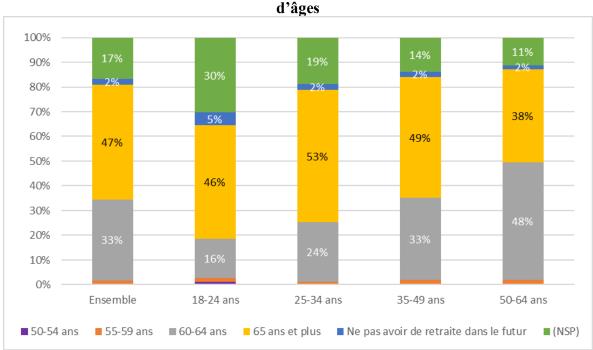


Figure 2 – Âge anticipé de départ à la retraite des non-retraités en 2021, par tranches $\frac{d^2}{dt^2}$

Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Note: réponses à la question « À quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite »

3

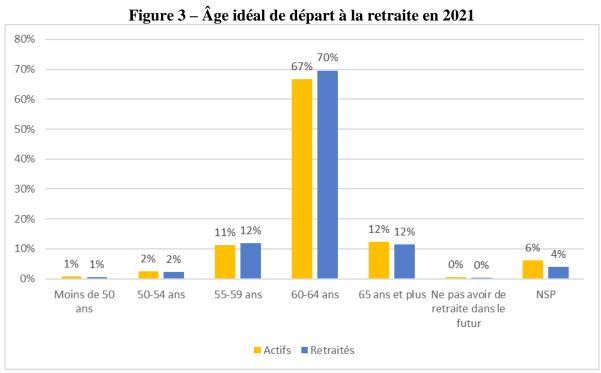
² Réponses à la question : « À quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? »

Les anticipations individuelles d'âge de départ à la retraite peuvent également être reliées aux anticipations du montant de pensions. Selon le baromètre du Cercle des Epargnants, 33 % des actifs interrogés envisagent de continuer une activité professionnelle après avoir atteint les conditions permettant de percevoir une retraite à taux plein ; pour trois quarts d'entre eux, la prolongation de l'activité professionnelle serait motivée par des raisons financières ; et pour 43 %, afin de conserver du lien social.

2. L'âge idéal de départ à la retraite a beaucoup progressé depuis 15 ans et l'écart avec l'âge anticipé et l'âge légal de départ s'est réduit

2.1. En moyenne, les actifs et les retraités souhaiteraient ou auraient souhaité partir à la retraite un peu après 60 ans, ce qui est proche de l'âge effectif de départ des retraités mais bien inférieur aux anticipations des actifs

En 2021, deux tiers des actifs souhaitaient partir à la retraite entre 60 et 64 ans, 11 % d'entre eux déclaraient vouloir prendre leur retraite entre 55 et 59 ans et 12 % après 65 ans. Ces résultats sont très proches de ceux des retraités qui sont un peu plus nombreux à affirmer qu'ils auraient souhaité partir à la retraite entre 60 et 64 ans (70 % des retraités contre 67 % des actifs). Les actifs comme les retraités semblent toujours assez attachés à la retraite autour de 60 ans, mais ils semblent également avoir implicitement intégré le recul de l'âge effectif de départ à la retraite dans leur souhait de partir précocement. Ceux qui souhaitent partir à la retraite avant 60 ans sont très minoritaires : 2 % souhaiteraient ou auraient souhaité partir à la retraite entre 50 et 54 ans et seulement 1 % avant 50 ans.



Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Note : Réponses à la question : « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? »

Cet âge idéal de départ à la retraite apparaît assez nettement inférieur à l'âge à partir duquel les répondants estiment qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens. En effet, en moyenne, l'âge idéal de départ est de 60,4 ans alors que l'âge « acceptable » est de 63,8 ans, soit près de 3,5 ans d'écart ; 22 % considèrent qu'il n'est pas acceptable de faire travailler les gens après 60 ans, 18 % situent cette limite entre 61 et 64 ans et 32 % à 65 ans. Ces résultats sont quasiment identiques pour actifs, retraités et selon les tranches d'âge.

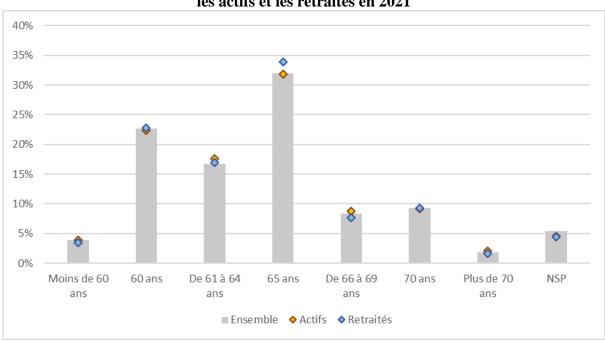


Figure $4 - \hat{A}ge$ à partir duquel il n'est plus acceptable de faire travailler les gens pour les actifs et les retraités en 2021

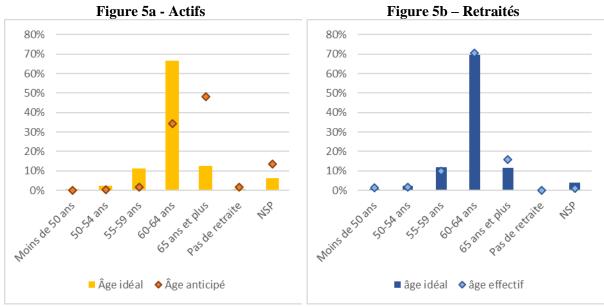
Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Note: Réponses à la question: « À partir de quel âge estimez-vous qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens? »

La comparaison entre l'âge idéal et l'âge anticipé de départ à la retraite des actifs semble indiquer finalement que les actifs qui envisagent un départ à l'âge qu'ils considèrent comme « idéal » sont peu nombreux : 67 % d'entre eux souhaitent un départ entre 60 et 64 ans alors que seuls 34 % pensent pouvoir prendre leur retraite à cet âge. À l'inverse, 12 % seulement des actifs aimeraient prendre leur retraite à 65 ans ou plus alors que 48 % l'anticipent. Cet écart est d'autant plus marquant que les trois quarts des actifs considèrent qu'il n'est plus acceptable de travailler après 65 ans ; une partie des répondants projette donc de travailler au-delà de l'âge considéré acceptable. Pour ce qui concerne les paramètres d'âge, le système de retraite n'apparaît donc pas complètement en phase avec les aspirations des assurés.

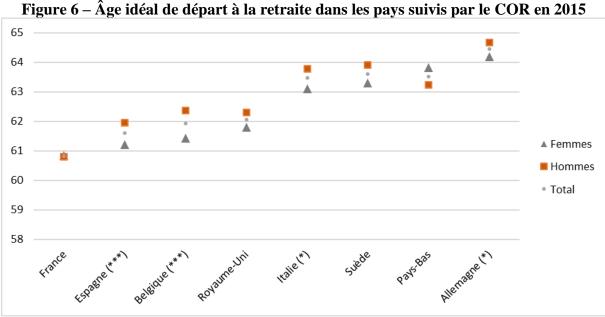
Chez les retraités, en revanche, l'âge idéal auquel ils auraient souhaité partir à la retraite se révèle être très proche de l'âge auquel ils ont effectivement pris leur retraite, pour la grande majorité entre 60 et 64 ans.

Figure 5 – Âge idéal et âge anticipé de départ à la retraite des actifs et des retraités en 2021



Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Par ailleurs, l'enquête sociale européenne permet de comparer l'âge de départ idéal en France à celui d'autres pays européens. En 2015, les Français déclaraient souhaiter partir à la retraite un peu avant 61 ans, c'est l'âge le plus faible parmi les pays suivis par le COR. En Italie, en Suède ou aux Pays-Bas, il se situe entre 63 et 64 ans, et même au-delà de 64 ans pour l'Allemagne.



Lecture : à la question « Jusqu'à quel âge voulez-vous travailler ? », en Espagne, les femmes répondent en moyenne 61,2 ans et les hommes 62 ans.

Note: les écarts entre femmes et hommes sont significatifs au seuil de 1 % en Espagne et en Belgique, et significatifs en Italie et en Allemagne au seuil de 10 %. Dans les autres pays, les écarts ne sont pas significatifs. Source: EWCS, vague 2015.

2.2. Âge idéal, âge anticipé et âge effectif en évolution depuis les années 2000

Entre 2004 et 2019, l'âge anticipé de départ à la retraite a progressé plus rapidement que l'âge effectif de départ à la retraite. En effet, l'âge anticipé moyen a augmenté de 1,9 an pour atteindre 64,7 ans tandis que l'âge effectif de départ a augmenté de 1,5 an jusqu'à 62,2 ans sur la même période.

L'âge anticipé moyen a ainsi augmenté par paliers, au fil des réformes puis s'est stabilisé depuis 2014 ; il a même légèrement diminué alors que l'âge effectif a continué de croître.

De même, l'âge idéal moyen a fortement progressé jusqu'en 2013 (+ 2,5 ans), mais demeure assez largement inférieur aux âges effectif et anticipé, passant de 57,5 ans en 2004 à 60,4 ans en 2019. Il y a eu un ajustement de l'âge idéal à l'âge de départ anticipé puisque l'écart entre ces deux âges est passé de 5,4 ans en 2004 à 4,2 ans en 2019.

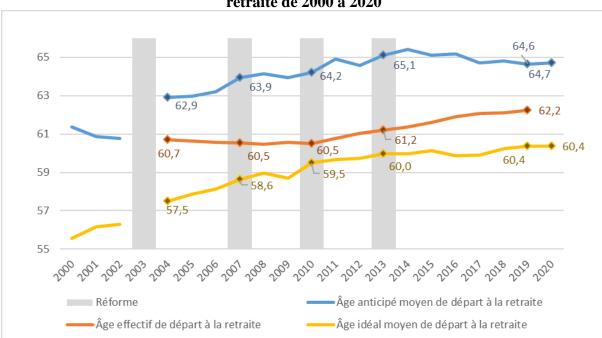


Figure 7 – Âge anticipé moyen, âge idéal moyen et âge effectif moyen de départ à la retraite de 2000 à 2020

Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2000-2020 et rapport annuel du COR 2021

2.3. La hausse de l'âge idéal serait liée à la fois à un effet d'âge et un effet de génération

Cette augmentation de l'âge idéal peut s'expliquer par des effets d'âge (en vieillissant, chacun peut reculer ses souhaits de partir tôt à la retraite) mais aussi par des effets générationnels (les générations les plus jeunes peuvent vouloir partir plus tard à la retraite) : à chaque date d'enquête, l'âge correspond en effet à une génération distincte. À partir des données du baromètre de la DREES des 20 dernières années, la figure 8 montre ainsi l'évolution par tranche d'âge de l'âge idéal moyen de départ à la retraite déclaré par génération³.

permet pas de distinguer précisément les différents effets.

³ Les générations sont regroupées entre elles afin d'obtenir assez d'observations à chaque âge et pour chaque enquête. Les réponses des individus appartenant à la même génération sont observées à chaque enquête, même si les individus ne sont pas identiques d'une enquête à l'autre. L'analyse qui suit n'est donc pas longitudinale et ne

Ce graphique montre en premier lieu que l'âge idéal de départ à la retraite progresse avec l'avancée en âge pour toutes les générations ; par exemple pour les répondants des générations nées entre 1965 et 1969, l'âge idéal était en moyenne de 54,8 ans lorsque les répondants étaient âgés de 30 à 34 ans et il atteint aujourd'hui un peu plus de 61 ans pour cette même génération.

Ensuite, l'écart vertical entre les courbes montre que, à âge égal, chaque génération a déclaré un âge idéal plus élevé que la génération précédente ; par exemple, à 45-49 ans, les répondants de la génération 1955-1959 déclaraient un âge idéal moyen de départ à la retraite de 59 ans contre 59,9 ans pour la génération 1960-1964 au même âge.

Pour les générations les plus récentes, l'augmentation de l'âge idéal de départ à la retraite n'est plus aussi nette et il semblerait qu'il y ait un plafond autour de 61 ans y compris pour les plus jeunes générations.

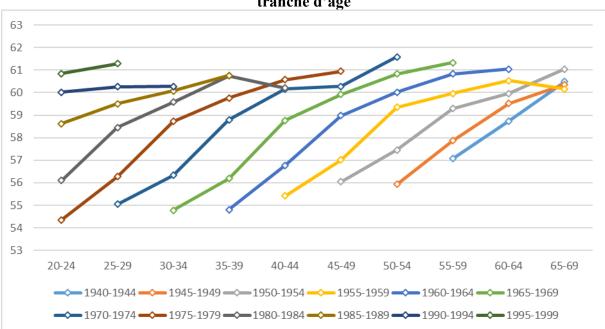


Figure 8 – Évolution de l'âge idéal de départ à la retraite par générations selon la tranche d'âge

Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2000-2020, calculs SG-COR

3. Les opinions sur les mesures d'âge pour préserver le système de retraite

3.1. Le recul de l'âge légal de la retraite, un levier à envisager pour plus d'un répondant sur 5, mais moins privilégié que l'allongement de la durée de cotisation ou l'augmentation des cotisations, surtout chez les actifs

Le baromètre de la DREES permet aussi de recueillir les opinions des personnes interrogées sur les mesures à mettre en œuvre pour préserver la pérennité financière du système de retraite. Les opinions apparaissent très partagées puisque sur l'ensemble des répondants 24 % préfèreraient une augmentation des cotisations pesant sur les salariés, 25 % un allongement de la durée de cotisation, et 22 % un recul de l'âge de la retraite ou une autre réforme. La diminution des pensions versées aux retraités est une solution largement exclue, puisque seuls 2 % des répondants choisiraient cette option, même chez les actifs.

Les retraités préfèrent davantage l'allongement de la durée de cotisation ou le recul de l'âge de départ à la retraite (respectivement +4 points et +5 points comparé aux actifs) tandis que les actifs sont plus favorables à augmenter les cotisations sur les salariés (26 % contre 21 % des retraités). Ces écarts se retrouvent également par tranche d'âge.

Cette répartition est plutôt stable depuis 2016. Il faut toutefois noter qu'entre 2018 et 2020, sur l'ensemble des répondants, le choix du recul de l'âge a diminué de 4 points au profit notamment de l'augmentation des cotisations des salariés (+6 points).

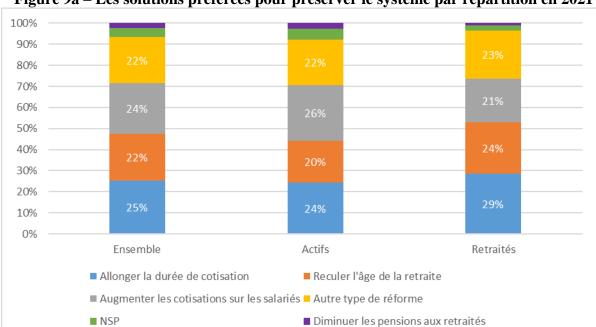


Figure 9a – Les solutions préférées pour préserver le système par répartition en 2021

Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Note : réponses à la question : « Parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe, laquelle a votre préférence ? »

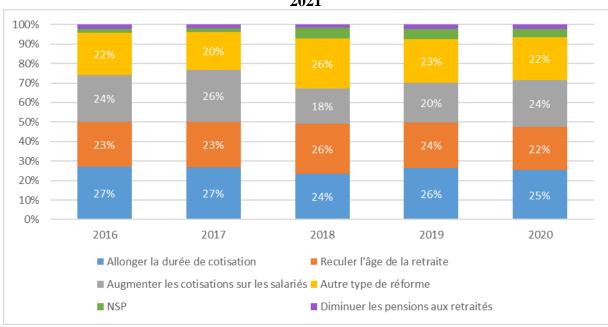


Figure 9b – Les solutions préférées pour préserver le système par répartition de 2016 à 2021

Source : Baromètre d'opinion de la DREES 2021

Notes : réponse à la question : « Parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe, laquelle a votre préférence ? »

3.2. Pour autant, près de 4 personnes sur 5 estiment qu'il faudrait conserver l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ou l'abaisser

Si plus d'une personne sur 5 déclare que le recul de l'âge est le levier à privilégier pour préserver le système de retraite dans le baromètre de la DREES, les mesures concrètes de recul de l'âge légal apparaissent toujours assez impopulaires.

Sans mettre en contrepartie la pérennité financière du système de retraite, le sondage Elabe « Les Français et la réforme des retraites » pose la question suivante : « Aujourd'hui, l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans. Selon vous, faudrait-il augmenter ou abaisser l'âge légal de départ à la retraite ? ». Presque la moitié des répondants pense que l'âge légal de départ à la retraite devrait rester à 62 ans (48 %), 20 % pensent qu'il faudrait l'augmenter quand 32 % souhaiteraient l'abaisser.

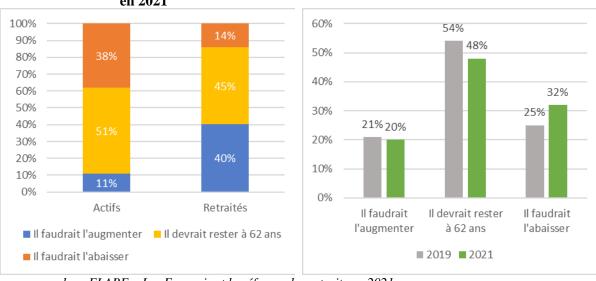
Les retraités sont ici beaucoup plus favorables à un report de l'âge légal de départ à la retraite que les actifs (40 % contre 11 %).

Entre 2019 et 2021, les opinions en faveur d'un abaissement de l'âge de départ à la retraite ont progressé de 7 points tandis que les opinions pour le maintien de l'âge de départ à 62 ans ont diminué de 6 points.

Figure 10 – Les opinions en faveur d'un maintien, d'une augmentation ou d'un abaissement de l'âge légal de départ à la retraite

Figure 10a – Opinions des actifs et retraités en 2021

Figure 10b – Évolution entre 2019 et 2021



Source : sondage ELABE « Les Français et la réforme des retraites » 2021

Note : réponses à la question : « Aujourd'hui, l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans. Selon vous, faudraitil augmenter ou abaisser l'âge légal de départ à la retraite ? »

En complément, le sondage du CECOP demandait quelle mesure d'âge paraissait la plus acceptable entre un report de l'âge légal à 64 ans et un allongement de la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein. La moitié des personnes interrogées répondent « en aucun cas l'une ou l'autre », et elles sont un peu plus nombreuses à préférer un report de l'âge à un allongement de la durée de cotisation (29 % et 20 %). Ici aussi, les retraités ont moins de difficultés que les actifs à accepter des mesures d'âge.

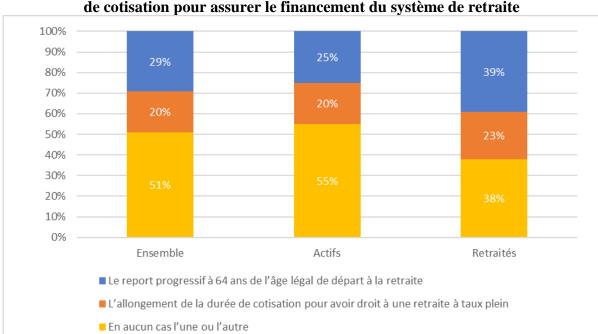


Figure 11 – Préférence des répondants entre report de l'âge ou allongement de la durée de cotisation pour assurer le financement du système de retraite

Source : étude « Les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance » de septembre 2021 réalisée par l'Ifop pour le CECOP.

Note : réponses à la question « On envisage de prendre une mesure d'âge pour assurer le financement du système de retraite. Dans ce cas, laquelle vous paraîtrait la plus acceptable ?